

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 14

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, qui introduit une obligation vaccinale pour certaines catégories de salariés, « instaure, comme le soulignait justement l'analyste politique Mathieu Slama, une inégalité de fait entre le vacciné et le non-vacciné et introduit donc une rupture fondamentale dans notre contrat social, fondé sur l'adhésion rationnelle du citoyen à l'intérêt général, son consentement libre et éclairé et l'égalité devant le droit ». La création d'une telle situation d'iniquité est inacceptable et doit être supprimée.